

À Washington, le 27/03/26

Monsieur Olivier Piton
Président du Conseil consulaire de
Washington
Élu pour les États-Unis à l'AFE

Monsieur Piton,

En ma qualité de Secrétaire Général Adjoint du Syndicat National des Policiers à l'Étranger (SNPE), je vous écris afin d'attirer votre attention sur la situation actuelle des policiers en poste à l'étranger.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, et la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), les policiers en poste à l'étranger ont une nouvelle fois eu le sentiment d'être les laissés-pour-compte de leur administration. Déjà historiquement pénalisés par l'incohérence des groupes d'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) qui leur sont appliqués ou le non-paiement de leur indemnité de suggestion spéciale police (ISSP) - contrairement aux gendarmes exerçant les mêmes fonctions - la PSC a été la goutte d'eau qui a fait déborder un vase déjà bien plein.

Devant ce mécontentement ayant atteint son paroxysme en ce début janvier, le SNPE a été créé et compte déjà de nombreux adhérents. Notre premier combat concerne la PSC qui est devenue, depuis sa mise en application une importante source d'inquiétude chez les policiers expatriés. En effet, à l'angoisse quotidienne d'être mal protégé, vient s'ajouter un écart inexplicable entre le niveau de couverture santé des gendarmes et celui des policiers lors de leur affectation à l'étranger. La couverture santé d'un policier national en poste à l'étranger est **plafonnée à 300 000 euros par an et la prise en charge est limitée à 90% des sommes engagées**. A contrario, un gendarme, également placé sous autorité du Ministère de l'Intérieur et exerçant les mêmes missions dans le même pays étranger, est lui **couvert à 100% et ceci jusqu'à un million d'euros**.

Afin de mieux comprendre l'impact de cette couverture insuffisante, nous avons édité un document comparatif, assorti d'exemples concrets, que vous trouverez en annexe du présent courrier. Certains esprits pourraient imaginer que notre ministère a choisi l'option « low-cost » pour ses fonctionnaires alors que le Ministère des Armées, duquel dépendent aussi les gendarmes, a fait l'effort nécessaire pour leur fournir une couverture adaptée au coût des soins dans certains pays. Notre organisation a déjà sensibilisé notre ministère et nos directions d'emploi sur cette situation sans qu'aucune réponse ou proposition concrète ne nous aient été apportées à ce jour.



En vous rendant sur notre site vous pourrez vous rendre compte de l'étendue du « chantier » qui nous attend, la PSC n'ayant été que le déclencheur de notre création. Comme évoqué ci-dessus, la mise en cohérence des groupes d'IRE et l'obtention de l'ISSP pour les policiers à l'étranger sont des sujets tout aussi prioritaires. Notre organisation est actuellement en train de réfléchir à de possibles actions contentieuses où nous pourrions dénoncer la rupture d'égalité entre gendarmes et policiers partageant les mêmes affectations, exerçant les mêmes missions et étant placés sous la même autorité fonctionnelle. Sur un tel sujet, votre regard, en tant qu'élu mais également en votre qualité d'avocat, nous serait précieux et serait très apprécié.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la situation des policiers qui contribuent chaque jour à la sécurité des Français autant en France qu'à l'étranger.

Thierry LAPERGUE
Secrétaire Général Adjoint du SNPE

PSC, UNE SANTÉ « LOW COST » POUR LES POLICIERS

Afin d'illustrer les différences existantes entre les PSC des policiers et des gendarmes en poste à l'étranger, voici quelques exemples de situations, où l'inégalité de traitement flagrante, pourra en outre générer des dysfonctionnements au sein de certains Services de Sécurité Intérieure (SSI), où les policiers et gendarmes se côtoient au quotidien. Notre syndicat, attentif au sort des policiers expatriés, n'a pas pour but de stigmatiser les gendarmes ni de compromettre la bonne entente qui règne entre nos deux institutions. Ce sont les différences de prise en charge de leur PSC respectives qui risquent de générer une telle mésentente.

Prenons deux exemples concrets :

1 - Au sein d'un SSI mixte, un policier et son collègue gendarme ont tissé des liens d'amitiés et partagent de nombreuses activités. Durant un week-end, le policier et le gendarme se fracturent le genou lors d'une activité sportive. Le coût total des soins est de 50 000 euros.



Coût des soins médicaux	50 000 euros	50 000 euros
Taux / plafond de remboursement	90% et 300 000 euros	100% et 1 000 000 euros
Prise en charge par la PSC	45 000 euros	50 000 euros
Reste à charge	5 000 euros pour le policier	0 euro pour le gendarme

2 - Au sein d'un SSI mixte, un policier et son collègue gendarme sont victimes d'un AVC. Le coût total des soins (opération et convalescence) est de 600 000 euros.

Coût des soins médicaux	600 000 euros	600 000 euros
Taux / plafond de remboursement	90% et 300 000 euros	100% et 1 000 000 euros
Prise en charge par la PSC	270 000 euros	600 000 euros
Reste à charge	330 000 euros pour le policier	0 euro pour le gendarme

Si ces montants peuvent sembler excessifs, ils correspondent à la réalité de nombreux pays étrangers (USA, Asie, Proche-Orient). Le reste à charge fait courir au policier, ainsi qu'à sa famille, un risque financier inacceptable. Si rien n'est fait pour corriger cette inégalité ou, à minima, proposer des options pour une couverture conforme à la réalité des coûts constatés, il est probable que les policiers soient de moins en moins enclins à postuler à une expatriation.

Le réseau international de policiers et de gendarmes permet au Ministère de l'Intérieur de faire rayonner son savoir-faire dans le monde entier et assure un retour en sécurité intérieure indispensable. Si rien n'est fait, la coopération internationale risque de devenir l'apanage exclusif de la Gendarmerie Nationale. Au SNPE, nous refusons de croire que cette iniquité soit une volonté inavouée de faire disparaître les policiers du réseau de coopération internationale. Si rien n'est entrepris pour la corriger, il sera difficile de persuader du contraire certains de nos adhérents qui en sont déjà convaincus.